

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 3681

présenté par

M. Hajjar, M. Naillet, M. Baptiste, M. Califer, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz,
M. Bertrand Petit, M. Potier, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux,
M. Philippe Brun, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj,
Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault,
Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 22, insérer l'alinéa suivant :

« b bis) Apporter un soutien spécifique aux filières de diversification des territoires d'outre-mer ; ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe des Socialistes et apparentés vise à accorder une priorité nationale au développement des filières de diversification dans les territoires d'Outre-mer.

Actuellement, les aides européennes, qui constituent la principale source de financement de l'agriculture ultramarine, sont largement orientées vers deux filières traditionnelles d'exportation : la banane et la canne à sucre pour la production de rhum. En 2020, la filière banane a ainsi bénéficié de 45 % et 80 % respectivement du Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et l'Insularité (POSEI) européen pour la Guadeloupe et la Martinique, tandis que la filière canne à sucre et rhum a capté 46 % de l'enveloppe à la Réunion. Les 349 producteurs de bananes en Martinique ne représentent que 13 % de l'ensemble des agriculteurs, alors qu'ils ont bénéficié d'un soutien financier estimé à 97 millions d'euros.

Un changement de paradigme est ainsi nécessaire. Il doit concerner non seulement les produits agricoles mais aussi les acteurs du secteur : alors qu'ils représentent 54 % dans l'Hexagone, les

petites exploitations constituent 93 % des exploitations agricoles ultramarines. Actuellement, ce sont les plus grandes exploitations qui bénéficient des aides, ce qui rend presque impossible le développement des petites exploitations.

D'ailleurs, lors du Salon de l'Agriculture, le président de la République a souligné que l'avenir du secteur agricole en Outre-mer réside principalement dans la souveraineté alimentaire et a déclaré qu' « on ne peut plus tolérer des territoires qui dépendent fortement des subventions de la France et de l'Europe, et qui reposent sur une ou deux filières, tout en continuant à importer 60 à 70 % de leur alimentation ».

Il est donc urgent de réorienter non seulement les aides européennes mais aussi les politiques publiques nationales vers les filières de diversification, tant animales que végétales, principalement gérées par des agriculteurs familiaux, l'objectif étant d'améliorer l'approvisionnement alimentaire des Outre-mer et d'assurer la transition agroécologique.